

# Territoires

# & actions

## Une page se tourne...

Organisation de la Direction	2
Départ du Directeur général François Dubeau	2
Compte-rendu des journées portes ouvertes	3
Les antennes	4
La réforme de l'AAH	4
La réforme des retraites	5
Site internet	6
Le contrôle médical : présentation	7
PRP	8
Présence Verte	8
Dossier sur l'aide aux aidants	9
Le développement durable	12

### Le mot du Président

*Avec le départ de François DUBEAU, c'est une page de la vie de la MSA qui vient de se tourner, et vous trouverez dans ce bulletin un petit reportage sur ses adieux à notre Institution. Je n'ai pas parlé de retraite, car ce terme a pour moi une connotation de "mise en retrait" qui me semble bien trop restrictive, car je suis certain qu'avec son dynamisme et sa force de caractère, François DUBEAU va très rapidement se trouver de nouvelles activités.*

*En tout cas, et j'ai eu l'occasion de le dire publiquement, ainsi que beaucoup d'autres, c'est un grand merci que nous lui devons pour tout ce qu'il a fait durant sa longue et brillante carrière en MSA.*

*C'est une page qui se tourne, mais le livre va continuer à s'écrire et je suis convaincu que l'équipe de Direction qui l'entourait et demeure en place, avec à sa tête Jean-Marc CAZALS, poursuivra avec la même compétence le management de l'entreprise et qu'il saura reprendre le flambeau pour que notre caisse MPN reste l'une des plus performantes et des mieux gérées du réseau.*

*Je serai, bien entendu, avec mes collègues administrateurs, à leurs côtés pour orienter, soutenir, conforter, parfois aiguillonner -aujourd'hui comme hier- dans un climat constructif de confiance et de volonté.*

**Jacques BERNAT**



### Le mot du Directeur Général

M'associant aux remerciements du Président à l'égard de François DUBEAU, je voudrais souligner combien il me paraît important que ce qui a été bâti ensemble soit consolidé et conforté : un service public qui gère annuellement l'équivalent de 1,5 milliards de prestations et de cotisations a besoin de stabilité et de continuité dans sa gestion, même s'il est important de savoir se remettre en cause.

Au moment où se discute au niveau national le futur Plan d'Action Stratégique de la MSA et où vient d'être signée la Convention d'Objectifs et de Gestion avec l'Etat, nous savons que performance collective et qualité de service devront plus que jamais se conjuguer à

l'avenir : c'est notre travail de gestionnaires de service public.

En m'adressant aux délégués de la MSA, je voudrais aussi vous dire, avec l'équipe de Direction, l'attachement qui est le nôtre à continuer à agir auprès du Conseil d'administration, pour développer sur nos territoires les actions sociales, de santé et de prévention que, sous des formes les plus adaptées possibles aux besoins du milieu rural, vous initiez ou vous accompagnez.

Ce travail en commun entre élus et équipes techniques, c'est une des richesses spécifiques de la MSA : continuons à le faire vivre.

**Jean-Marc CAZALS**

## Bulletin trimestriel - mars 2011

## L'organisation de la Direction MPN



**Gabriel Espie**  
Agent Comptable  
RODEZ



**Jean-Louis Bonnet**  
Directeur général adjoint  
CAHORS



**Jean-Marc Cazals**  
Directeur général  
ALBI



**Jean-Michel Céré**  
Directeur général adjoint  
MONTAUBAN



**Philippe Herbelot**  
Directeur adjoint  
RODEZ



**Daniel Beuvart**  
Directeur adjoint  
CAHORS



**Frédéric Ligier**  
Directeur adjoint  
ALBI



**Bernadette Laurent**  
Directrice adjointe  
MONTAUBAN



**Recrutement en 2011**  
Attaché de Direction  
RODEZ

La Direction générale, composée de Jean-Marc Cazals (Directeur général), Jean-Louis Bonnet et Jean-Michel Céré (Directeurs généraux adjoints), couvre tous les champs de compétences de l'entreprise.

Elle assure aussi la représentation officielle de l'entreprise sur les 4 sites. Jean-Marc Cazals assurera sur Rodez, lieu du siège social, la présence nécessaire en lien avec les responsabilités inhérentes à la

fonction (concernant la représentation spécifique sur le site aveyronnais, une délégation de représentation est donnée par le Directeur Général à Philippe Herbelot, Directeur adjoint).

## Des hommages unanimes...



Le départ à la retraite de François Dubeau a suscité de nombreuses manifestations de sympathie, prouvant, s'il en était besoin, la reconnaissance de tous ceux qui l'ont cotoyé pour l'implication et les compétences d'un directeur efficace, mais aussi d'un homme de coeur.

C'était tout d'abord le 19 janvier à l'occasion de la première réunion commune des 4 comités départementaux à Villefranche de Rouergue, l'occasion pour les élus MSA de le remercier et de lui souhaiter une bonne

et longue retraite. Après une "tournee d'adieu" au personnel qu'il a souhaité faire sur chaque site, François Dubeau a été chaleureusement remercié le 28 janvier dernier par le Président Jacques Bernat et Dominique Barrau, au nom des organisations agricoles, en présence de Mme la Préfète et de M. Luche, Président du Conseil général. Cette manifestation rassemblant officiels, élus, représentants de la profession agricole et de la sphère

et longue retraite.

Après une "tournee d'adieu" au personnel qu'il a souhaité faire sur chaque site, François Dubeau a été chaleureusement remercié le 28 janvier dernier par le Président Jacques Bernat et Dominique Barrau, au nom des organisations agricoles,

social, a permis d'évoquer les 31 années passées à la direction de la MSA MPN.

Un mois de janvier chargé d'émotion pour François Dubeau qui a souligné le plaisir qu'il a pris pendant son parcours à travailler avec des femmes et des hommes qui, ensemble, ont permis de faire de la MSA une "entreprise unique apportant un réel service de proximité".



## 2 événements riches en échanges

### Des élus à la découverte de leur MSA

**L'engagement d'un élu va le conduire à s'impliquer, à informer, orienter, voire à représenter la MSA auprès des adhérents et des partenaires extérieurs. Aussi, pour l'aider à mieux s'approprier ce rôle, outre les guides et les formations proposées, une visite dans les locaux de la MSA a été organisée.**

Rompant avec les formules traditionnelles de réunions, le conseil d'administration de la MSA de Midi-Pyrénées Nord a souhaité, pour faciliter leur prise de fonction, proposer aux élus cantonaux de participer à des journées portes ouvertes en novembre 2010. Ainsi, par petits groupes, 300 délégués titulaires et suppléants des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> collèges, élus et suivants de liste du 2<sup>e</sup> collège ont visité différents services de la MSA, sur les quatre sites d'Albi, de Cahors, de Montauban et de Rodez. Un temps fort pour tous ces représentants car après avoir été élus, il faut s'informer, s'impliquer pour ac-

complir au mieux son rôle qui est nouveau pour certain. Il faut noter que de nombreux délégués réélus, ayant déjà effectué un ou plusieurs mandats ont participé à ces journées. En effet avec les progrès technologiques, et le regroupement des 4 départements, ils étaient curieux de voir l'évolution de la MSA.

Dans un premier temps, la direction a rappelé les grands principes d'organisation (non spécialisation des sites, accueil téléphonique individualisé) et a répondu aux interrogations des délégués sur l'avenir des MSA, la mutualisation des tâches, la lutte contre les fraudes. Elle a insisté également sur une notion qui lui est chère : la proximité. Ensuite, les délégués ont pu naviguer dans les locaux, être reçus dans les différents services de prestations et de cotisations, découvrir la Geide (Gestion électronique d'informa-



tions et de documents d'entreprise), l'offre de services sur les territoires, les actions menées en matière de politique familiale et d'enfance jeunesse, les nouveaux outils technologiques, dont la visioconférence.

Une initiative locale... en phase avec les orientations nationales, ont confirmé deux administrateurs centraux lotois, Gérard Alix, premier vice-président de la MSA MPN, et Didier Cuniac, membre de la Commission mutualiste de la CCMSA.

#### Des élus très intéressés

Des élus très concernés, et qui se sont montrés satisfaits de cette journée. Ils ont ainsi mieux appréhendé le fonctionnement de la MSA. Ils n'ont pas hésité à faire part de leurs besoins et à poser de nombreuses questions. Au registre des demandes, on notera, sur tous les sites, entre autres, une formation à l'utilisation d'un micro-ordinateur et la présentation du site Internet MSA MPN.

Ces échanges dans les locaux permettent de renforcer leur connaissance de l'institution, de sa politique, de ses positions, mais aussi de faire connaissance avec des hommes avec lesquels ils pourront être amenés à travailler ou à avoir des relations. C'est aussi le moyen concret de réaliser et de visualiser le travail effectué par les agents des différents services.



**Joseph Bin, délégué cantonal de Grisolles (82), nous donne ses impressions sur ces journées :**

*Pour moi, ce qui m'a le plus marqué, c'est la masse de documents.*

*Par exemple, le nombre de feuilles de soins reçues par le service santé et les documents envoyés par la télétransmission. On nous a donné des chiffres, nous avons été très surpris des volumes par rapport à nos estimations. Nous étions loin du compte*

*et cela m'impressionnait, nous avons largement sous-estimé les documents qui sont reçus tous les jours.*

*Bien sûr, j'ai été aussi étonné par les nouvelles technologies et la gestion des documents qui sont scannés dès leur arrivée et classés dans les corbeilles électroniques des agents. On a pu constater que la MSA vit à l'ère des nouvelles technologies, pour être plus opérationnelle.*

*Ce n'est pas mon premier mandat, et je suis l'actualité et les changements de la MSA, mais cette visite m'a beaucoup appris. Je pense que c'est une opération à reconduire au cours du mandat.*

## Un service de proximité



La MSA MPN dispose de 10 antennes décentralisées réparties sur les quatre départements.

**Pour l'Aveyron :** Espalion, Millau, Villefranche de Rouergue et St Affrique

**Pour le Lot :** Figeac et Gourdon

**Pour le Tarn :** Gaillac et Castres

**Pour le Tarn et Garonne :** Caussade et Moissac.

Ces différents points d'accueil sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45. L'antenne de Caussade est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La MSA propose dans chaque antenne le même service que celui proposé sur les sites de Rodez, Cahors, Albi ou Montauban.

Dans chaque antenne deux correspondants à l'accueil sont à disposition pour :

- informer en matière de santé, retraite, prestations familiales et cotisations

- délivrer toute attestation,
- expliquer les documents envoyés par la MSA,
- apporter des précisions sur la situation de chacun,
- examiner les droits qui peuvent être ouverts.

**Le conseiller en protection sociale**, en lien avec les correspondants à l'accueil, assure deux fois par mois une permanence à l'antenne. Il peut aussi apporter des précisions pour tout dossier demandant une expertise particulière.

**Les travailleurs sociaux** assurent des permanences et reçoivent sur rendez vous.

Ils accueillent, écoutent et accompagnent dans les domaines de la santé, de la vie sociale, professionnelle et familiale.

Ils peuvent également orienter vers des services ou des structures compétentes selon la nature des besoins détectés.

- Antenne d'Espalion : 05 65 75 76 40
- Antenne de Millau : 05 65 75 76 50
- Antenne de Villefranche de R. : 05 65 75 76 60
- Antenne de St Affrique : 05 65 75 76 30
- Antenne de Figeac : 05 65 35 85 18
- Antenne de Gourdon : 05 65 35 85 02
- Antenne de Gaillac : 05 63 48 41 30
- Antenne de Castres : 05 63 48 41 40
- Antenne de Caussade : 05 63 21 62 53
- Antenne de Moissac : 05 63 21 62 51

## Allocation adultes handicapés (AAH)



Cette réforme initialement prévue au 1<sup>er</sup> juin 2010 a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Son champ d'application

**Réforme des modalités de cumul de l'AAH avec des revenus d'activité professionnelle et mise en place d'une déclaration trimestrielle de ressources**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 tout bénéficiaire de l'AAH exerçant une activité professionnelle, qu'il soit salarié en milieu ordinaire, non salarié agricole, auto entrepreneur ou encore non salarié

non agricole, verra ses ressources soumises à une évaluation trimestrielle, et devra remplir à cet effet, une déclaration trimestrielle des ressources (DTR).

Ce nouveau système permettra à certains bénéficiaires d'AAH de cumuler totalement ou partiellement leur allocation avec un revenu lié à cette nouvelle activité.

Le cumul partiel ne concernera que les revenus d'activité professionnelle ou à caractère professionnel perçus au-delà de la période des 6 mois de cumul intégral, et ce jusqu'à la fin de l'activité concernée.

Concrètement, ce cumul partiel se traduira par un abattement de :

- ▣ 80 % sur la tranche de salaire

inférieure ou égale à 30 % du SMIC  
 ▣ 40 % sur la tranche de salaire strictement supérieure à 30 % du SMIC.

Les allocataires inactifs et ceux exerçant une activité professionnelle en milieu protégé (ESAT) resteront soumis à condition de ressources annuelle.

Sur le premier trimestre 2011, cette disposition réglementaire n'entraînera pas de diminution du montant perçu par les allocataires sous réserve d'aucun changement de situation par ailleurs.

En MSA MPN, 350 personnes sont concernées par cette nouvelle mesure sur 1680 bénéficiaires d'AAH.

## La réforme des retraites

La loi portant réforme des retraites a été adoptée le 9 novembre 2010.

Elle prévoit entre autres dispositions :

### ► l'allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein.

Cette durée d'assurance sera désormais fixée chaque année par décret avant le 31 décembre de l'année, pour la génération qui atteint 56 ans. La durée applicable à la génération 1955 sera fixée par décret avant le 31/12/2011.

Pour les **générations 1953 et 1954**, cette durée est fixée par le décret n°2010-1734 du 30 décembre 2010 à **165 trimestres**.

### ► l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite

Cette mesure sera applicable à compter du **1/07/2011**.

L'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 60 ans pour les assurés nés avant le 1er juillet 1951.

A partir de cette date, l'âge légal de départ à la retraite est relevé de 4 trimestres par génération, pour atteindre 62 ans pour les assurés nés à compter du 01/01/1956.

En parallèle :

### ► l'allongement de l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein

Cette mesure sera applicable à compter du **01/07/2011**.

A ce jour, un assuré atteignant l'âge de 65 ans peut obtenir une retraite à taux plein même s'il ne justifie pas de la durée d'assurance requise.

Pour les assurés nés à compter du 1/07/1951, cet âge sera progressivement relevé. Il correspondra à l'âge légal de départ à la retraite fixé pour chaque génération majoré de 5 ans.

### 4 catégories font exception à cette règle, les décrets sont à paraître :

- les parents d'enfants handicapés
- les parents (nés entre le 01/07/1951 et le 31/12/1955) ayant eu ou élevé au

moins 3 enfants et ayant interrompu leur activité professionnelle pour se consacrer à leur éducation

- les assurés ayant interrompu leur activité professionnelle en raison de leur qualité d'aidant familial
- les assurés handicapés

### ► la mise en place du départ à la retraite anticipée au titre de la pénibilité

Cette mesure sera applicable à compter du **1/07/2011**.

Ce nouveau dispositif prévoit la possibilité de partir à la retraite dès 60 ans sous réserve de justifier d'une incapacité permanente reconnue au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ayant entraîné des lésions identiques à celles indemnisées au titre d'une maladie professionnelle..

La loi prévoit 2 niveaux d'incapacité :

- incapacité supérieure ou égale à 20 %
- incapacité comprise entre 10% et 20 %

Ces taux devront être confirmés par décret.

### ► Le réaménagement du dispositif de départ à la retraite anticipée pour longue carrière

Compte tenu de l'allongement de l'âge de départ à la retraite pour les générations 1951 et suivantes, le décret du 30 décembre 2010 modifie le dispositif pour les assurés nés à compter du 1/07/1951 :

► il introduit un nouvel âge de départ anticipé à **60 ans** pour les assurés qui ont commencé à travailler **avant 18 ans**.

► il augmente progressivement l'âge d'accès à la retraite anticipée.

Par ailleurs, pour l'étude des départs anticipés des générations 1953 et 1954, il convient de tenir compte de la durée d'assurance requise pour le taux plein pour ces générations, fixée à 165 trimestres.



### ► La pérennisation de la retraite progressive

Ce dispositif permet de cumuler provisoirement une fraction de retraite et la rémunération d'un travail à temps partiel, tout en s'améliorant les droits à retraite.

La durée cotisée nécessaire pour avoir droit à cette mesure est définitivement fixée à 150 trimestres par la loi.

L'âge d'ouverture du droit à cette retraite progressive est désormais fixé par génération (cf âge légal de départ à la retraite).

### ► L'élargissement du dispositif de retraite complémentaire des NSA

Ce dispositif est élargi aux conjoints collaborateurs et aides familiaux à compter du 1/01/2011.

Pour cette nouvelle catégorie de bénéficiaires, le décret n°2010-1757 du 30/12/2010 fixe le taux des cotisations à 3% sur une assiette forfaitaire fixée à 1200 SMIC. Ce décret fixe également le nombre de points minimum attribués à 66 points par an.

### ► La modification de l'assiette en matière de recours sur succession

La loi portant réforme des retraites prévoit que le capital d'exploitation agricole et les bâtiments qui en sont indissociables (dont la liste doit être fixée par décret) ne sont plus pris en compte pour la récupération des sommes versées au titre de l'ASPA et du FSV.

Ce recours sur succession n'a lieu que si l'actif net successoral dépasse 39 000 €.

## Le site web MSA MPN



Fin 2010, près de 14000 adhérents étaient inscrits aux services sécurisés de la MSA Midi-Pyrénées Nord.

Avec un accès simple, sécurisé et gratuit, cet espace comportant les données personnelles et/ou professionnelles permet d'effectuer de nombreuses démarches et d'éviter retard ou oubli dans les déclarations.

### ► Les services les plus utilisés en 2010

Pour les particuliers

- Consultation des paiements maladie
- Consultation des paiements famille et logement
- Consultation des droits maladie
- Consultation du relevé de carrière

Pour les entreprises

- Déclaration Unique d'Embauche
- Consultation du relevé parcellaire
- Déclaration Trimestrielle de Salaires
- TESA

### ► Nos derniers services en ligne

Pour les particuliers

Avec la consultation de vos décomptes maladie, plus besoin

d'attendre la réception du document par la Poste. Ce service présente la liste des décomptes maladie des 18 derniers mois par trimestre et par date.

Les décomptes peuvent être visualisés et imprimés. Pour bénéficier de ce service, l'adhérent doit gérer ses préférences d'échanges et choisir la réception électronique des documents MSA. La mise à disposition du décompte dans l'espace Internet privé est annoncée par un email.

La gestion des préférences d'échanges permet d'être averti rapidement par mail des dernières informations disponibles dans l'espace Internet privé MSA (paiements maladie, retraite, famille, décomptes maladie ...), et de ne plus recevoir de papier.

Pour les entreprises et exploitants

Le téléversement des factures permet aux employeurs de main d'œuvre et exploitants de régler rapidement et en toute simplicité les factures de cotisations personnelles et/ou sur salaires. L'internaute choisit le compte à utiliser pour le téléversement de sa facture.

Le ou les comptes affichés sont ceux visibles dans le service "Ges-

tion Compte(s) de Téléversement". Ils ont donc au préalable fait l'objet d'une demande de rattachement via ledit service et ont été enregistrés par la MSA.

### ► Le savez-vous ?

Il est possible de s'inscrire à une **lettre d'info** qui est envoyée par mail. Elle récapitule les nouveautés législatives et les nouveaux services proposés par la MSA.

**Un nouvel espace réservé aux élus** de la MSA MPN sera bientôt disponible grâce à un accès sécurisé dont les modalités seront précisées par courrier. Les délégués pourront entre autres, consulter les règlements des échelons locaux, des dossiers thématiques sur les actions sur les territoires, obtenir les coordonnées des élus ainsi que celles des principaux responsables dans chaque site, accéder au PV de l'AG. Les membres des Comités départementaux et Présidents cantonaux pourront en plus visualiser leurs comptes-rendus de réunion et un tableau des mandats spécifiques.

Et bien entendu, dans cet espace, les élus pourront correspondre directement avec la MSA par l'intermédiaire d'un formulaire de contact.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires

## Expertise, contrôle et prévention...

Réunissant praticiens et personnel administratif, le contrôle médical couvre 4 grands domaines d'activité :

- L'expertise médico-sociale individuelle (EMSI),
- La prévention et l'éducation à la santé,
- L'organisation et l'accessibilité au système de soins,
- Les contrôles et relations avec les professionnels et établissements de santé.

### L'expertise médico-sociale individuelle

L'attribution de certaines prestations servies par la MSA est subordonnée à l'appréciation médicale, par le médecin conseil ou le dentiste conseil, de l'état de santé des assurés. Cette appréciation médicale est soit imposée par la législation, soit à l'initiative du praticien conseil.

Les avis médicaux rendus par les praticiens conseils portent notamment sur :

- Les affections longue durée
- Les arrêts de travail
- Les invalidités et retraites pour inaptitude
- Les accidents du travail ou maladies professionnelles
- Les ententes préalables.

### ► Affections de longue durée (ALD)

Le contrôle médical accompagne les assurés et les professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des affections de longue durée.

Le bénéfice des affections longue durée est accordé après étude du protocole d'examen conjoint établi par le médecin traitant et le médecin conseil.

Cette reconnaissance permet au malade d'être exonéré du ticket modérateur en fonction de la pathologie reconnue. Les soins qui lui sont dispensés en rapport avec cette infection sont alors pris en charge à 100%.

### ► Arrêts de travail

Ils peuvent faire l'objet de contrôle afin de vérifier la justification médicale d'une prescription (durée des soins, diagnostic).

### ► Invalidités et retraites pour inaptitude

L'état d'invalidité est apprécié en fonc-

tion de la capacité de travail restante compte tenu de l'état de santé, de l'âge, des facultés physiques et mentales, des aptitudes et de la formation professionnelle de l'intéressé. L'appréciation de l'invalidité relève de la compétence du praticien Conseil.

### ► Accidents du travail et maladies professionnelles

La gestion des accidents du travail et maladies professionnelles est une activité importante du contrôle médical.

Le médecin conseil donne son avis sur :

- L'imputabilité de la lésion avec la déclaration d'accident du travail
- La justification de l'arrêt de travail
- La consolidation ou la guérison
- Les rechutes.

Il évalue les séquelles en relation directe avec l'accident suivant le barème indicatif d'invalidité (AT-MP) de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, il constate les maladies professionnelles par référence à des tableaux de maladies professionnelles spécifiques au régime agricole.

### ► Ententes préalables

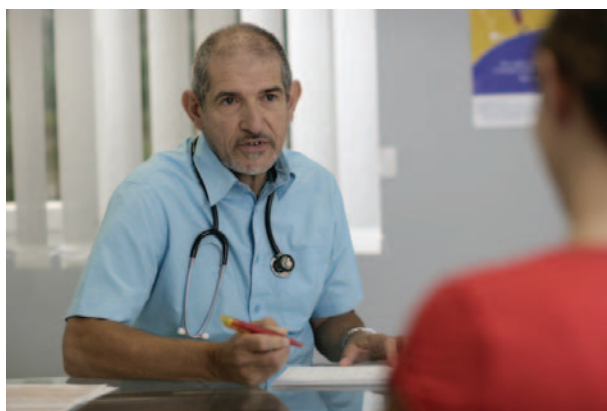
Un certain nombre d'actes de soins (kinésithérapeute, soins infirmiers, Transports, fournitures médicales) est soumis à une procédure d'entente préalable et donc à l'avis du contrôle médical.

### La prévention et l'éducation en santé

Mais ce service n'a pas qu'une vocation de contrôle, il est de plus en plus amené à exercer des fonctions d'information, d'éducation, d'animation vis-à-vis des assurés.

Parmi les actions menées, on peut citer les «Ateliers d'éducation thérapeutique» et le «Plan dentaire institutionnel».

Ce dernier, suivi par les dentistes conseils, accompagne les ressortissants agricoles à toutes les périodes décisives



pour la santé bucco-dentaire, afin de prévenir trois grands risques principaux : la maladie carieuse, les maladies parodontales et les risques bucco-dentaires spécifiques liés au vieillissement. Il propose aussi différentes actions ciblées sur des tranches d'âge ou sur des populations à risque :

- Future Maman, petite enfance (bilan bucco-dentaire des enfants de 3 ans)
- Bilan bucco-dentaire des enfants de 7 ans
- Bilan bucco-dentaire intégré aux examens de santé
- Bilan bucco-dentaire des seniors de 65 ans
- Amélioration de la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de précarité.

### L'organisation et l'accessibilité au système de soins

L'accès aux soins des ressortissants agricoles et la promotion de nouvelles formes d'organisation de soins sont une des priorités de la MSA, en s'investissant notamment dans la mise en place de réseaux (géronologiques, Alzheimer) et de maisons de santé pluriprofessionnelles en milieu rural.

### Les contrôles et relations avec les professionnels et établissements de santé

Enfin, le contrôle médical a un rôle déterminant dans la politique de gestion du risque des caisses de MSA. A ce titre, il participe aux actions de maîtrise médicalisée des dépenses de santé inscrites au plan national, l'objectif étant d'améliorer la qualité des soins et de modérer les dépenses de santé.

## formation des délégués

Le service Prévention des risques professionnels, propose des formations à l'ensemble des délégués des 4 départements.

Cette année, c'est plus de 14 journées de formation qui sont proposées.



Les thèmes abordés prioritairement sont **la prévention des risques professionnels et la prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Ces formations ont pour objectifs de fournir des éléments concrets en terme de méthode de travail, et actions de prévention à nos délégués pour que ceux-ci puissent jouer un rôle actif dans l'amélioration des conditions de travail et relayer également

l'offre de service à laquelle a droit chaque adhérent.

Pour plus d'information ou si vous voulez vous procurer le catalogue des formations, n'hésitez pas à nous contacter :

- Rodez : 05 65 75 39 16
- Cahors : 05 63 82 61 99
- Albi : 05 63 81 40 01
- Montauban : 05 63 82 61 99



### Les thèmes qui sont ou seront proposés :

- ▶ le stress en agriculture
- ▶ les maladies professionnelles
- ▶ l'utilisation des produits phytosanitaires
- ▶ la conformité des machines en agriculture
- ▶ l'intégration des conditions de travail dans l'organisation de celui-ci
- ▶ la responsabilité juridique en hygiène et sécurité en agriculture

## Présence Verte : quand rigueur rime avec valeur

**Présence Verte est désormais en mesure de proposer aux titulaires d'une ligne dégroupée une solution de téléassistance encore plus fiable et sécurisée.**

La téléassistance Présence Verte a été conçue pour rendre possible les projets de vie à domicile souhaités par les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Elle repose sur 2 piliers :

■ Une technologie de pointe, fiable et très simple d'utilisation

■ Une proximité relationnelle avec l'abonné ainsi que la prise en compte de son environnement social.

La performance technologique est à sa juste place, c'est à dire qu'elle ne supplante pas le projet humain qu'elle sert. Le service Présence Verte va en effet bien au-delà en intégrant les caractéristiques et les particularités des personnes auxquelles il s'adresse.

Cette approche humaniste du "service" est la marque de fabrique de Présence Verte depuis sa création en 1987. Certains ne le savent peut-être pas, mais Présence Verte a été le pionnier de la

téléassistance à vocation sociale et demeure une référence dans le métier.

Cependant, dans le paysage actuel, force est de constater que maîtriser une technologie ne suffit pas à s'improviser professionnel de la téléassistance...

L'ouverture du marché de la téléphonie et le développement de la technologie numérique avec notamment l'internet haut débit (ADSL) ont fait apparaître de nouveaux opérateurs offrant des "bouquets de services" en "lignes dégroupées" : téléphone, internet, télévision. Tout passe par une "box" et il n'est plus nécessaire de souscrire un abonnement auprès de "l'opérateur historique" France Télécom.

Or il faut savoir que ce système de téléphonie, très dépendant de la qualité de la connexion à internet, n'est pas adapté à une téléassistance vraiment sûre : en cas de coupure de courant, la ligne téléphonique n'est plus disponible. Par ailleurs, les risques de problèmes de transmission sont plus élevés que sur une ligne classique (grésillements, échos, pertes de signal...).

C'est pour cette raison que Présence Verte s'était jusque là abstenu de répondre favorablement aux demandes des personnes ayant fait le choix d'une ligne dégroupée. Il était en effet impensable pour Présence Verte de laisser une personne, de surcroît fragilisée, courir un risque de non assistance alors qu'elle se pensait en parfaite sécurité avec son service de téléassistance !

S'adapter sans renoncer

Mais fallait-il rester les bras ballants ? Non ! Présence Verte a pris la question à bras le corps avec ses constructeurs de matériel.

L'action a porté ses fruits puisque les fournisseurs sont parvenus à mettre au point une solution pour pallier les risques attachés à la téléphonie numérique.

Aujourd'hui, tous les titulaires d'une ligne téléphonique dégroupée qui souhaitent accéder à un service de téléassistance totalement fiable et sécurisé peuvent s'adresser en toute confiance à Présence Verte !

## L'AIDE AUX AIDANTS

le dossier

Orientation forte dans la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA Midi-Pyrénées Nord, le soutien aux aidants familiaux se concrétise suivant les territoires, les sensibilités des participants et leurs besoins, sous des formes différentes sur nos 4 départements.

Si l'axe majeur de l'action est l'écoute et le soutien relationnel au travers d'espaces de partage et de parole, l'organisation des temps de répit -demande de plus en plus formulée par les aidants- se concrétise différemment suivant les secteurs.



### Dans le Tarn, un groupe de soutien aux aidants familiaux sur le canton de Lautrec

Cette action a été engagée fin 2010. Suite à une première rencontre pour présenter le projet et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire: médecins, infirmières, délégués MSA, associations, techniciens, chacun a contribué à repérer les aidants susceptibles d'être intéressés par l'action. Par la suite, une soixantaine d'entre eux ont été contacté individuellement par Elisabeth Ginestet (assistante sociale du secteur animatrice de l'action) et convié à une première rencontre.

Ainsi, le 14 décembre dernier, près de vingt cinq personnes se sont retrouvées à Lautrec pour une première rencontre centrée sur la prise de contact et l'expression des besoins.

#### Un programme bâti pour les participants

Suite à cette première étape, Elisabeth Ginestet et Corinne Berges (psycho-

logue et co-animatrice de l'action) ont construit un programme autour de six après-midi selon les besoins exprimés par le groupe. Au-delà du plaisir de "souffler" et de partager avec d'autres aidants, seront abordés : la gestion des troubles du comportement liés à la dépendance, les problèmes liés à la communication avec la personne aidée, et les moyens pour l'améliorer, ou encore les notions de culpabilité, d'épuisement, de répit, d'organisation et de gestion du stress, chacun de ces thèmes étant traité par un intervenant spécialisé.

Tout est fait pour libérer la parole, pour exprimer ses soucis, ses attentes, ses souhaits. Certes, comme dans tous les groupes, les participants ont manifesté un besoin d'information sur divers aspects administratifs, financiers, ainsi que sur les lieux de répit, d'hébergement et les services d'aide à domicile. Mais l'essentiel des préoccupations reste de

mieux communiquer avec la personne aidée : pour mieux la soutenir, pour adapter son propre comportement face aux situations et rester plus serein dans cette lourde tâche afin de pouvoir "tenir la distance"....

**Marie-Claire, aidante de sa mère témoigne des perspectives que lui ouvre le groupe :** "lorsqu'on s'occupe d'une personne très dépendante, on se sent tout seul, on n'imagine même pas qu'on puisse avoir des interlocuteurs. Là, on se rend compte que d'autres vivent les mêmes problèmes, qu'on n'est pas seul dans son cas. Et avec l'assistante sociale qui anime le groupe, les animatrices et les intervenants, on trouve des gens sur qui on peut compter, avec qui on peut discuter, prendre conseil... C'est vraiment très intéressant et très positif, cela ouvre des horizons... (pour moi-même et pour mes relations avec la personne que j'aide)".

Elle disposera, avec les autres participants, de six séances pour s'ouvrir des horizons divers, et peut-être aller plus loin ensuite, collectivement, tant la place du groupe et des animateurs paraît centrale dans le dispositif....

#### La suite est à imaginer ensemble

L'évaluation de cette action et la mobilisation des partenaires et acteurs du territoire, permettent d'envisager d'autres actions de soutien aux aidants familiaux. Sachons les imaginer et les construire collectivement sur le territoire.



## L'AIDE AUX AIDANTS...

### Le développement social local au service de l'aide aux aidants



Sur le Tarn-et-Garonne, l'action d'aide aux aidants s'appuie sur une démarche de développement social territorialisé, dont le principe fondamental est la participation active des acteurs locaux et de la population dès l'étape du diagnostic jusqu'aux choix des actions.

Le territoire du canton de Montaigny de Quercy s'est rapidement imposé et a été confirmé par les éléments recueillis lors du pré-diagnostic :

- population vieillissante sous médicalisée et isolement géographique,
- dynamique déjà impulsée par le Service Social MSA les années précédentes,
- implication de la CARSAT dans le domaine de l'aide aux aidants sur le canton (groupe d'information et d'échange "Parlons d'entraide"),
- présence de la MARPA, bien implantée et repérée, sur laquelle s'appuyer

pour les solutions de répit,

- projet d'une maison de santé rurale.

Cet engagement, formalisé en **décembre 2009** par la signature d'une déclaration d'intention avec la CCMSA, a permis de débiter le diagnostic partagé.

Deux assistantes sociales, référentes de l'action, ont rencontré :

- d'une part, les élus des cantons : maires, Président de la Communauté de Communes, Conseiller général, élus MSA,
- d'autre part, les partenaires institutionnels : CARSAT, Conseil général, associations de maintien à domicile, professionnels de santé.

Cette phase de mobilisation a permis de recueillir leur point de vue sur la problématique et les besoins des aidants et de commencer à recenser les personnes concernées.

En **juin 2010**, une réunion rassemblant tous les partenaires a confirmé son intérêt et son engagement de chacun dans l'action. Les modalités de repérage et de rencontre des aidants ont été définies (plaquette de communication, grille d'entretien).

De septembre à novembre 2010, les assistantes sociales de la MSA, de la CARSAT et du Conseil Général ont rencontré 23 aidants, partageant lors de ces entretiens un moment privilégié, particulièrement apprécié des intéressés.

L'ensemble des données recueillies pour le diagnostic partagé a fait l'objet d'une restitution collective, en **décembre 2010**, auprès des élus, partenaires et aidants rencontrés.

L'analyse des entretiens avait mis en avant :

- le besoin d'un temps pour soi,
- le besoin de maintenir une vie sociale, des activités professionnelles,
- le besoin de reconnaissance par l'entourage,
- le besoin de préserver sa santé (morale et physique)

Le temps de restitution collective a vu émerger plusieurs idées telles que l'organisation de moment de convivialité, de répit, d'un réseau de bénévoles, d'une pièce de théâtre, d'actions autour de la maladie d'Alzheimer, d'ateliers de prévention santé... et pas seulement des idées mais aussi des envies et des engagements.

Des bulletins d'inscription ont été distribués afin de constituer des commissions de travail pour construire ensemble les actions choisies durant **l'année 2011**, l'objectif restant toujours de mettre les aidants au centre du dispositif.

Débats, échanges et émotions étaient au rendez vous pour cette rencontre qui s'est terminée chaleureusement autour du verre de l'amitié.

### Dans l'Aveyron, une association au service des aidants

Depuis 2004, une réflexion collective et partagée entre tous les acteurs locaux concernés par le domaine du maintien à domicile et d'une volonté affirmée de chacun de mettre au coeur de leurs préoccupations le bien être des personnes âgées, un comité de soutien, accompagné par la MSA, a vu le jour.

Son action l'a conduit à travailler sur des

sujets touchant à l'isolement des personnes âgées, à la politique de la coordination des services, à l'information des familles et aux besoins et attentes des aidants familiaux.

Entre 2006 et 2010, le projet phare a été la réalisation de 2 groupes de paroles d'une vingtaine d'aidants, animés par les assistantes sociales de la MSA et de la CARSAT. Certains d'entre eux, à

l'issue de ces groupes, ont souhaité ne pas en rester là.

Ils ont décidé, le 25 novembre dernier, après plusieurs mois de réflexion, de créer une association qui serait une main tendue vers tous les aidants en souffrance : l'Association de soutien aux aidants familiaux en Ségala.



## le dossier

"Depuis toujours, l'homme a donné sa main ou pris une main pour affronter un danger. Ce soir, par le biais de cette nouvelle association, nous tendons notre main à tous les aidants qui sont en souffrance dans l'isolement et la résignation. Nous les invitons à venir à notre rencontre pour trouver aide et réconfort" affirmait Françoise Décuq, aidante familiale et nouvelle co-présidente de l'association.



Un des objectifs forts

de cette association, est de devenir le porte parole des aidants familiaux. Cette initiative, première en Aveyron, s'inscrit réellement dans une démarche de

reconnaissance du statut des aidants familiaux. Parmi les autres missions fixées, Guy Viarouge, exploitant agricole qui a participé à un des groupes de paroles et membre du bureau, a cité : "un lieu repéré où toutes les familles peuvent obtenir des informations et avoir une meilleure connaissance de tous les professionnels qui existent localement ; créer de nouveaux groupes de paroles; réfléchir très rapidement à des solutions de répit pour les aidants...".

Pour se faire connaître auprès de tous les aidants du canton de Réquista (environ 150) et favoriser la rencontre avec eux, les administrateurs ont décidé de faire venir le mercredi 20 avril à 20 H 30 à la salle des fêtes de Réquista, la pièce de théâtre "Griottes et Coccinelles" jouée par la troupe "En compagnie des oliviers" (entrée libre). Cette pièce, produite par la CCMSA est un spectacle créé spécialement pour les aidants. Elle raconte à travers le regard des personnes ai-



dées la vie quotidienne des aidants. Pour la MSA, l'Association du soutien aux Aidants familiaux en Ségala est l'aboutissement d'un engagement commun et collectif. Elle apporte la preuve que, quand on leur permet et qu'on les accompagne, les habitants d'une région rurale savent porter des projets et s'approprier les outils présents sur leur territoire pour contribuer au vivre ensemble.

A l'instar du territoire Réquistanais, le Conseil général, la MSA et le CARSAT, dans le cadre du Café des aidants Ouest Aveyron, font venir la pièce de théâtre "Griottes et coccinelles" le jeudi 21 avril à 20 h 30 au centre culturel de Rieupeyroux.

Réservation au 05 65 75 39 66

## Quand le théâtre se fait l'écho des aidants

Sur le département du Lot le programme de "soutien aux aidants familiaux" est développé sur trois territoires : Latronquière, Salviac / Catus, Castelnau-Montatier / Montcuq.

Sur chacun de ces territoires, le pro-

jet est guidé par les principes du développement social local et s'appuie sur une démarche participative. Cette approche repose sur un recensement des besoins et attentes des aidants familiaux et des

aidés par un contact individualisé avec les familles.

Sur les cantons de Catus et Salviac, quelques aidants déjà impliqués dans des groupes d'échange se sont engagés dans un théâtre forum "les échos des aidants".

Cette action, basée sur la mutualisation des vécus des aidants, appelle à partager aussi



bien les difficultés que les ressources et les inventions des personnes.

Les participants construisent des scènes à partir de leur vécu ou leurs projections. Ce travail, proposé lors d'une séance publique aux personnes aidantes et structures locales concernées de manière à poser publiquement les problématiques des aidants a reçu un accueil enthousiaste.

## Quand développement durable et engagement social se conjuguent



**La mode du développement durable a cessé d'exister, elle renaît sous la forme d'obligations inscrites désormais dans les textes de lois.**

Acteur majeur de la protection sociale et des services aux personnes, la MSA est porteuse de valeurs de responsabilité et de solidarité qui s'inscrivent dans l'esprit et la philosophie de la démarche du développement durable.

C'est pourquoi, depuis avril 2009, elle vise à promouvoir ses valeurs et ses engagements à travers un Plan cadre du développement durable définissant un objectif et 3 axes :

- **Axe citoyen** : La citoyenneté de nos actions
- **Axe social** : Le développement de tous nos talents
- **Axe environnemental** : L'amélioration de notre performance environnementale

En effet, si l'on confond souvent développement durable et éco-responsabilité (l'axe environnemental), le premier recouvre en effet l'éco-responsabilité, mais il inclut également les aspects sociaux, telle que la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Par le biais de son service Achats/Logistique, l'axe social et l'axe environnemental se sont déclinés visiblement durant l'année 2010 au sein de la MSA MPN.

En effet, plusieurs leviers ont conduit à leur mise en œuvre :

- Le Code des Marchés Publics qui incite à prendre en compte des exigences environnementales et sociales.
- une circulaire d'avril 2010 relative à la gestion immobilière des caisses de sécurité sociale qui impose de réaliser :

- un diagnostic puis mettre en conformité tous les bâtiments avec la réglementation personnes handicapés d'ici 2015.

- diagnostic de performance énergétique puis d'entreprendre les actions permettant de réduire les consommations d'énergie d'au moins 40 % d'ici 2020 (avec un objectif intermédiaire de réduction de 15% d'ici 2015).

- un bilan carbone, puis d'entreprendre les actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2020, avec un objectif intermédiaire de réduction de 20 % d'ici 2015.

### L'éco-responsabilité

Nous intégrons progressivement des clauses sociales et environnementales dans nos marchés et notamment :

- Pour les marchés de fournitures, un lot est réservé pour les structures employant des travailleurs handicapés (REBOND) et pour les fournitures de bureau, il est exigé un certain nombre d'éléments en matériaux recyclables.
- Pour les marchés de travaux sur notre site de Rodez en 2009/2010, nous avons imposé l'utilisation de peintures écologiques.
- Pour les marchés de service l'ESAT de Boissor à Luzech (46) a été retenu

pour l'entretien des espaces verts sur le site de Cahors et l'impression de notre journal.

Enfin, des choix d'organisation reflètent également des tendances écoresponsables :

- Le choix de privilégier l'utilisation des systèmes de visioconférence en lieu et place des déplacements en voitures longs, coûteux et présentant un risque routier.

- La nouvelle politique d'impression de la MSA MPN vise à réduire le nombre de pages imprimées quotidiennement, et donc l'acquisition et la maintenance de moins de matériel.



Ces deux dernières orientations ont été prises sans aucune obligation juridique, ni incitation nationale.

Toutefois, c'est probablement ce type de décisions qui permettront de porter haut et fort les engagements touchant au développement durable dans notre entreprise car elles marient développement durable et économies !

### La prise en compte du handicap comme axe social du développement durable

Nous avons réalisé des diagnostics permettant de mesurer l'accessibilité de nos principaux bâtiments.

Suite à celui-ci, nous avons pu constater que la MSA MPN est au dessus de la moyenne des 15 000 sites audités (44% par rapport à 37%) en ce qui concerne l'accessibilité globale, mais cette moyenne est basse et le chemin à parcourir sera long avant d'atteindre les 100%.

### Le saviez-vous ?

- Un adulte sur 2 connaît dans sa vie une situation de handicap temporaire ou définitif.
- La représentation dominante "du Handicap" dans nos sociétés est celle d'une personne en fauteuil roulant. Or, 2% seulement des personnes handicapées sont en fauteuil roulant !